

**UN RETOUR INATTENDU D'UN ENVOI DE BOVIGNY
A DESTINATION D'ARLON LE 22 MARS 1917.**

Par Philippe GEUBEL

Nous décrivons une enveloppe expédiée de BOVIGNY le 22 mars 1917 à destination d'un certain « Albert Dubois », commis de la Commission Médicale, rue de la Synagogue à ARLON et retournée à l'expéditeur, le Docteur Lomry.



Figure 1 : Enveloppe envoyée de BOVIGNY, le 22 mars 1917, vers ARLON et retournée à son expéditeur.

BOVIGNY est une localité du nord de la province de Luxembourg qui a fait partie pendant toute la durée de la guerre 1914-1918 du territoire du Gouvernement Général.

La censure s'exerce à LIEGE comme le montre le cachet de LÜTTICH, en haut à droite « **Ctr. Militarische Ueberwachungsstelle Lüttich** ». Ce cachet de LIEGE est le type 3, il a été employé de novembre 1915 à octobre 1918.

L'envoi, au départ du territoire du Gouvernement Général, est en franchise de port comme l'indique les mentions figurant sur l'enveloppe : « **Service d'Etat / Inspection d'Hygiène du Gouvernement** », ce qui est correct en service public. Le destinataire, un certain Albert Dubois est un employé de la commission médicale d'Arlon.

Hors, les arrondissements d'Arlon et de Virton sont devenus territoire d'Etapes le 15 mars 1917.

Dans le territoire d'Etapes, les franchises de port accordées sur le territoire relevant du Gouvernement Général n'étaient plus valables. Dès lors l'enveloppe aurait dû être affranchie au tarif international de 25 centimes.

Cette absence d'affranchissement explique le retour de l'envoi à son expéditeur et les nombreuses mentions figurant sur l'enveloppe. Celles-ci ont été appliquées à Arlon, siège d'un bureau de censure de la 5^{ème} armée.

Description des cachets et de la mention manuscrite :

« **Zurück** » (cachet violet de 44 mm) : Retour,

« **Unzulässig** » (cachet bleu de 34 mm) : Non admis,

« **Militärische Postüberwachungsstelle** » (1 griffe violette et 1 griffe bleue, en lettres gothiques de 78 mm) : Bureau de censure postale militaire,

« **Zurück weil unfrankiert** » (mention manuscrite à l'encre noire) : Retour car non affranchi.

L'expéditeur de la lettre, le Docteur Pierre-François Lomry est un personnage bien connu de la Province de Luxembourg. Il est né en 1868 à HOUVELEZ (BOVIGNY), il obtint son diplôme de Docteur en Médecine en 1894. Pour parfaire ses connaissances médicales, il fréquente les Universités de BERLIN, PRAGUE et VIENNE. Nommé Inspecteur d'hygiène du Gouvernement pour la Province de Luxembourg en 1912, il fonde l'Institut Provincial d'Hygiène de LIBRAMONT. Retraité en 1934, il décède en 1941 à COURTIL (BOVIGNY).

Conclusion

Le Docteur Lomry de Bovigny, l'expéditeur de l'envoi en franchise de port, devait affranchir sa lettre au tarif international de 25 centimes pour qu'elle soit acheminée à Arlon, rentré dans le territoire d'Etapes depuis 7 jours. Ne l'ayant pas fait, celle-ci lui est retournée « *manu militari* ».

Monsieur Gerhard Ludwig nous a été d'un précieux secours.

Bibliographie

G. LUDWIG : *Les franchises de port accordées aux envois belges sur le territoire relevant du Gouvernement Général en Belgique 1914-1918*. Bulletin de l'Amicale Philatélique n° 337, Janvier 1989.